

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 03 Mars 2026
Convocation du 24 février

L'an deux mil vingt-six et le trois mars à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Céline COLLET, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

Étaient absents : Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND (pouvoir à M. MOERMAN), Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Maria TREFCON), Michel THIEFAINE (pouvoir à M. ROBIDA)

M. Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Délibération Mobilité 2026 (n°5-2026)

Madame le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques habitant la commune selon les mêmes conditions que l'année dernière, à savoir le versement d'une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique. Seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique sont éligibles à cette aide. La prime sera versée sur présentation d'une facture d'achat, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prime mobilité pour l'année 2026 d'un montant de 100 € pour un vélo électrique et 50 € pour un vélo classique selon les modalités ci-dessus décrites.

Le Maire,
Maria TREFCON



A blue circular official stamp of the commune of Dreuil-lès-Amiens is placed over the signature. The stamp contains the text 'MARIE DE DREUIL-LÈS-AMIENS' and 'R.F.' (République Française) and features a central emblem.